ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Frais pharmaceutiques

Question écrite n° 13720

Texte de la question

M Jean-Yves Gateaud attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les diabetiques insulino-dependants qui souhaitent assurer la surveillance de leur maladie grace aux appareils de lecture de glycemie. Ces appareils ne sont pas actuellement rembourses par la securite sociale. Si l'interesse souhaite que sa surveillance diabetique soit prise en charge, il lui faut en passer par les modes traditionnels de surveillance qui reduisent son autonomie et qui s'averent a court terme beaucoup plus couteux pour notre systeme de protection sociale. Il lui demande donc s'il envisage de prendre les mesures necessaires pour que ces appareils soient agrees et pris en charge par la securite sociale.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre est conscient de l'interet que peut presenter pour l'optimisation du traitement des personnes diabetiques insulino-dependantes, l'utilisation d'un lecteur de glycemie. En consequence, les modalites de prise en charge de cet appareil par l'assurance maladie sont actuellement a l'etude dans ses services en vue d'une inscription au tarif interministeriel des prestations sanitaires.

Données clés

Auteur : M. Gateaud Jean-Yves
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13720
Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations
Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2415